



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

1571^e SÉANCE : 14 JUILLET 1971

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1571)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte du Sénégal :	
Lettre, en date du 6 juillet 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10251)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZIEME SEANCE

Tenue à New York, le mercredi 14 juillet 1971, à 10 heures.

Président : M. J. KOSCIUSKO-MORIZET (France).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Burundi, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Nicaragua, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Somalie, Syrie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1571)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Plainte du Sénégal :

Lettre, en date du 6 juillet 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10251).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Sénégal

Lettre, en date du 6 juillet 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10251)

1. Le **PRESIDENT** : Conformément à la décision prise antérieurement par le Conseil de sécurité, je vais inviter les représentants du Sénégal, de la Guinée, du Mali, du Soudan et de la Mauritanie à participer sans droit de vote aux débats du Conseil.

2. J'invite le Ministre des affaires étrangères du Sénégal à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. A. K. Gaye (Sénégal) prend place à la table du Conseil.

3. Le **PRESIDENT** : Le nombre des sièges à la table du Conseil étant limité, j'invite, conformément à l'usage, les représentants de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie et du Soudan à occuper les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. E. H. A. Touré (Guinée), M. S. Traoré (Mali), M. M. E. M. Bal (Mauritanie) et M. A.

Eisa (Soudan) occupent les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil.

4. Le **PRESIDENT** : Les représentants du Togo, de Maurice et de la Zambie ont, par lettres, demandé à être invités à participer aux débats du Conseil [S/10263, S/10264 et S/10265]. Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, de les inviter à participer, sans droit de vote, à la discussion.

5. J'invite les représentants de Maurice, du Togo et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsqu'ils prendront la parole.

Sur l'invitation du Président, M. R. K. Ramphul (Maurice), M. M. Y. Eklo (Togo) et M. K. S. B. Nyirenda (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil.

6. Le **PRESIDENT** : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question à l'ordre du jour. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de Maurice. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

7. **M. RAMPHUL** (Maurice) : Monsieur le Président, tout en remerciant par votre entremise le Conseil de sécurité de m'avoir permis de participer à cette discussion, j'aimerais exprimer notre satisfaction de voir le représentant d'un pays ami diriger ces débats. A l'occasion de votre fête nationale que, je l'espère, vous aurez encore le temps de célébrer aujourd'hui, je tiens à formuler pour le peuple français, auquel nous attachent tant de liens passés et présents, nos sincères vœux de bonheur et de progrès.

8. Traitant de l'agression armée perpétrée en novembre dernier par le Portugal contre la République soeur de Guinée, j'avais dit ici même [1560ème séance] que les guerres coloniales portugaises en Guinée (Bissau), en Angola et au Mozambique représentaient une menace pour les Etats limitrophes puisque ces guerres coloniales, si les Nations Unies n'y mettaient pas fin, pourraient s'étendre à ces Etats sous forme d'agressions ou même de conflits armés généralisés.

9. Avant-hier [1569ème séance], dans une déclaration éloquente et détaillée, le Ministre des affaires étrangères du Sénégal a versé à un dossier déjà accablant pour le Portugal des faits et des chiffres qui prouvent qu'il y a bien une escalade des actes d'hostilité et d'agression caractérisée du Portugal contre le Sénégal, une escalade qui risque sérieuse-

ment d'aboutir à une guerre entre le Sénégal et le Portugal et qui, par conséquent, constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales dans la région. Il s'agit même d'une menace à la paix de toute l'Afrique indépendante car les autres Etats africains sont décidés à prévenir des événements comme ceux qui sont survenus en Guinée en novembre dernier et ne toléreront plus qu'on porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'un d'entre eux. Si le Sénégal a tenu à faire appel une fois de plus à l'organe suprême de l'ONU qu'est le Conseil de sécurité, c'est que les Etats africains croient toujours à la vocation du Conseil : celle de maintenir la paix dans le monde.

10. En devenant Membres de l'Organisation des Nations Unies, tous les pays africains, y compris Maurice, se sont attachés aux idéaux de paix que nous sommes tous censés poursuivre et défendre à tout prix, une paix qui ne peut être assurée que si le Conseil de sécurité accepte de jouer le rôle important qui lui incombe en vertu de la Charte. Les Etats Membres de l'Organisation de l'unité africaine font encore confiance aux Nations Unies et au Conseil de sécurité et il est à souhaiter qu'ils continuent de le faire, car il faut éviter qu'ils n'en arrivent à recourir unilatéralement — donc en dehors des Nations Unies — aux actions qui s'imposeraient pour défendre, par solidarité, un des leurs qui serait victime d'une agression armée.

11. Si, à sa dernière conférence au sommet¹, l'Organisation de l'unité africaine s'est bornée à condamner les actes agressifs du Portugal contre le Sénégal, il n'est pas dit qu'elle va se limiter à des condamnations verbales si l'escalade de l'agression contre le Sénégal continue ou, pour parler d'une façon plus générale, si un conflit armé du genre de celui que la République de Guinée a déjà eu à subir devait éclater dans un des pays limitrophes des territoires africains sous domination portugaise.

12. Malgré les preuves irréfutables ayant trait aux actes criminels du Portugal contre la Guinée, ces actes sont restés impunis. Or, c'est cette impunité qui, croyons-nous, encourage le Portugal à poursuivre ses actes agressifs et à se tourner ouvertement, à présent, contre un autre pays voisin de la Guinée (Bissau), le Sénégal. Comme les orateurs qui m'ont précédé l'ont rappelé, le Conseil a déjà demandé au Portugal de cesser toute violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Sénégal. L'escalade de l'agression perpétrée par le Portugal contre le Sénégal constitue donc un défi lancé par le Portugal à cet auguste organe, un défi que ce dernier se doit de relever énergiquement, dans l'intérêt même du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

13. Il est clair qu'il ne suffit plus de condamner le Portugal, mais qu'il faut à présent prendre des mesures énergiques appropriées. A ce propos, on ne peut manquer de souligner l'appartenance du Portugal à l'OTAN. Puisque ses plus puissants partenaires atlantiques se trouvent être membres du Conseil, on est en droit de se demander si toutes les précautions sont prises pour empêcher le Portugal d'utiliser en Afrique les armées auxquelles il pourrait avoir

accès en qualité de membre de l'OTAN. On peut se demander aussi si le Portugal n'est pas en quelque sorte encouragé par une certaine solidarité de la part de ses partenaires atlantiques. Se peut-il qu'il y ait même un cas de complicité ?

14. Ce sont là des questions qu'on ne peut s'empêcher de se poser. Il est donc souhaitable, sinon nécessaire, que les partenaires du Portugal au sein de l'OTAN fassent clairement connaître leur point de vue afin de lever toute équivoque. Nous croyons qu'en décidant de prendre des mesures correspondant à la gravité de la situation, le Conseil, dans son ensemble, contribuera à un éclaircissement de la situation et, par là, amènera les pays intéressés à faire face à leurs responsabilités.

15. En décembre dernier, après la publication du rapport de la mission spéciale des Nations Unies², j'avais dit ici même, me référant à la décision que le Conseil devait prendre, que cette décision devrait être celle qu'il convenait d'adopter dans un cas précis d'agression d'un Etat Membre contre un autre Etat Membre en se fondant sur les dispositions pertinentes de la Charte. Tant que le Portugal aura des raisons de croire que le Conseil n'aura pas recours à ces dispositions, il poursuivra ses actes d'agression non seulement contre le Sénégal, mais aussi contre la Guinée, la République démocratique du Congo, la République populaire du Congo, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

16. A sa récente conférence au sommet, l'Organisation de l'unité africaine a réaffirmé sa détermination de libérer le continent africain de la domination étrangère et a examiné en conséquence les moyens de rendre plus efficace l'assistance aux mouvements de libération dans les territoires intéressés. Rappelons en passant que l'écrasante majorité des Etats Membres de l'ONU a reconnu la légitimité de la lutte de ces mouvements de libération.

17. Les membres du Conseil de sécurité — je me permets de le rappeler — doivent tenir compte de ce contexte de la lutte légitime des combattants de la liberté en examinant la question dont ils sont saisis.

18. Evidemment, le problème auquel l'Organisation des Nations Unies doit faire face est le problème général de la décolonisation complète de l'Afrique. Tant que l'on ne parviendra pas à mettre fin au colonialisme portugais, la paix se trouvera menacée en Afrique. C'est donc dire que, tout bien considéré, il faut non seulement empêcher le Portugal d'agresser les pays voisins de ses colonies, mais aussi et surtout l'amener à se retirer des territoires qu'il continue d'occuper contrairement aux résolutions des Nations Unies.

19. Dans le présent débat, il faudrait tenir compte plus spécialement du cas de la Guinée (Bissau). Personne n'ignore, en effet, que les vaillants combattants de la liberté du Parti africain de l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert — que les autorités de Lisbonne traitent de simples éléments subversifs — contrôlent déjà de vastes

¹ Huitième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abéba du 21 au 23 juin 1971.

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-cinquième année, Supplément spécial No 2.*

régions libérées du joug colonial portugais. Acculé aux dernières forteresses, qui ne manqueront pas de tomber, le Portugal, désespéré, risque de recourir à des actes d'agression de plus en plus graves contre les voisins de la Guinée (Bissau) sous prétexte que ceux-ci contribuent à sa défaite, laquelle est inévitable.

20. Vue dans cette perspective, la situation est très grave à notre avis. Le Sénégal, en suscitant le débat actuel, donne au Conseil de sécurité l'occasion d'intervenir avant qu'il ne soit trop tard.

21. Il n'y a aucun doute quant à la position de mon pays. Fidèle à la charte de l'Organisation de l'unité africaine, Maurice se déclare solidaire aussi bien du Sénégal que de tout pays africain qui serait victime d'une agression.

22. Nous tenons une fois de plus à souligner l'importance du rôle que pourraient et devraient jouer les pays membres de l'OTAN dans la solution du problème dont le Conseil est saisi. Certains d'entre eux sont nos amis. Nous espérons que nous ne nous trouverons pas dans une situation où nous devons choisir entre cette amitié et la solidarité avec les peuples frères de l'Afrique.

23. Le **PRESIDENT** : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Togo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

24. **M. EKLO (Togo)** : Monsieur le Président, avant tout, je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous exprimer, au nom du groupe africain de l'ONU, que j'ai le privilège et l'honneur de présider durant ce mois de juillet, ainsi qu'à tous les membres du Conseil de sécurité, des remerciements pour l'occasion qui m'est offerte de participer aux débats sans droit de vote.

25. Monsieur le Président, votre vaillant peuple — le peuple de France — célèbre aujourd'hui sa fête nationale, le 14 juillet, symbole de la lutte française contre l'injustice et pour la liberté, l'égalité et la fraternité entre les hommes.

26. L'égalité et la fraternité en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau) ? Elles n'existent plus depuis la mainmise portugaise sur ces territoires : le Portugal les a assassinées.

27. Et la liberté ? Les Guinéens de Bissau n'ont pas la moindre liberté — même pas pour fuir la guerre coloniale et chercher asile dans les Etats voisins : ils sauteraient sur des mines.

28. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se réunit pour examiner, et condamner s'il le faut, l'injustice commise à l'égard d'un pays pacifique africain : le Sénégal. Pour l'Afrique, il y a encore des Bastilles à prendre : l'une se trouve à Lisbonne et l'autre à Pretoria. C'est dire l'importance que les pays africains attachent à la plainte déposée par le Sénégal contre le Portugal.

29. En novembre de l'année dernière, le Conseil de sécurité avait été convoqué d'urgence pour connaître d'une situation grave créée en Afrique par une attaque armée du Portugal contre la République de Guinée, pays indépendant

et souverain. Mais avant cela, le Conseil s'était réuni plusieurs fois déjà pour condamner ce même pays, le Portugal, qui foule aux pieds les règles les plus élémentaires du droit international.

30. Aujourd'hui encore, l'Afrique tout entière, derrière le Sénégal, cite à la barre du Conseil ce même pays, Membre de l'ONU et signataire de la Charte.

31. Le Sénégal est de nouveau victime des actes d'agression du Portugal, comme l'a été, il y a à peine neuf mois, le vaillant peuple guinéen.

32. Mais de quoi s'agit-il ? Le Sénégal, pays africain, n'a pas de frontière commune avec le Portugal — ce Portugal qui est situé à plus de 6 000 km de Dakar, là-bas, en Europe. En aucun cas, en aucun moment, le Sénégal n'est allé et ne peut aller inquiéter les populations de Lisbonne. On se demande alors pourquoi le Portugal, lui, s'arroge le droit de troubler la paix en Afrique, de semer la mort et de détruire les cases.

33. La réponse à cette question se trouve dans un système vieux de 400 ans. En effet, depuis plus de quatre siècles, l'Afrique gémit, bouillonne et crie. Son mal est connu : le colonialisme.

34. La colonisation n'est nullement une mission civilisatrice, comme on a voulu le faire croire; elle est bien une entreprise de force, visant à s'emparer des territoires étrangers, en dépouillant les habitants des richesses minières et forestières que peuvent renfermer ces territoires. Le président Jomo Kenyatta n'a pas eu tort de déclarer, il y a 20 ans : "Quand ils sont venus" — ils, les colonialistes — "nous avions les terres, ils avaient la Bible. Aujourd'hui, nous avons la Bible, ils ont nos terres." La colonisation est ici définie; la colonisation est une agression permanente et les luttes nationales de libération constituent une véritable légitime défense.

35. J'insiste beaucoup sur le problème de la colonisation, car, selon ma délégation, c'est le fond même de la question qui est ici traitée. Tant qu'il y aura une parcelle de terre africaine colonisée, il y aura toujours la lutte de libération; il y aura toujours le soutien des peuples "africains"; il y aura toujours l'agression commise par le pays colonialiste; il y aura toujours la paix menacée et il y aura toujours convocation du Conseil de sécurité pour condamner. Mais à quoi nous mènent ces condamnations si nous refusons d'attaquer le mal par la base ? A quoi sert de prétendre abattre un arbre en lui arrachant seulement les feuilles ? Il ne sert à rien non plus de condamner le colonialisme sans vouloir l'éliminer coûte que coûte.

36. Les actes d'agression, les actes barbares commis par le Portugal contre la République démocratique du Congo, la République populaire du Congo, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie, la Guinée et, aujourd'hui, le Sénégal sont les symptômes d'un régime agonisant. C'est un signe encourageant qui démontre que les mouvements de libération tiennent bon à l'intérieur de leurs pays respectifs.

37. En accueillant les combattants de la liberté, en accordant asile à ceux qui fuient la barbarie portugaise, le

Sénégal et la Guinée n'ont fait que remplir avec courage et honneur leur devoir de solidarité envers les peuples africains qui ploient encore sous le joug colonial.

38. On se demande de quel droit le Portugal refuse aux peuples coloniaux, qu'il tient encore en laisse, la liberté, la dignité et l'indépendance. De quel droit le Portugal livre-t-il une guerre atroce à des millions d'Africains qui ne veulent rien d'autre que de vivre libres sur leur propre sol ?

39. Mais, entre la liberté et l'esclavage, il n'y a pas de compromis. Aucun compromis ne saurait être trouvé entre pays colonisés et pays colonisateurs. Les premiers se battent pour leur liberté, les seconds oppriment pour pouvoir se maintenir et exploiter et piller impunément.

40. Le Portugal reste le seul pays oubliant qu'on n'a jamais vu, au fil de l'histoire, une armée étrangère, si puissante soit-elle, vaincre une insurrection sur son propre sol.

41. Mon pays, le Togo, apporte son appui total au peuple frère du Sénégal et condamne sans appel le colonialisme sous toutes ses formes. Pas plus tard que le 21 juin dernier, le général Etienne Eyadéma, président de la République togolaise, fils authentique du pays, a inauguré à Piya, au nord du Togo, un monument érigé à la mémoire des martyrs du colonialisme qui ont donné leur vie pour que naisse et vive un Togo libre et indépendant. C'est, là aussi, un grand hommage rendu par mon pays et mon gouvernement aux glorieux combattants africains de la liberté.

42. Quant au groupe africain de l'ONU, son appui à la République soeur du Sénégal est unanime. D'ailleurs, Monsieur le Président, une lettre signée de tous les membres du groupe vous a été adressée [S/10259 et Add.1], demandant au Conseil de sécurité de condamner une fois de plus l'agresseur, en l'occurrence, le Portugal.

43. Quelle différence y a-t-il entre envahir un pays armes à la main et poser des mines meurtrières dans un pays souverain ? Dans tous les cas, il s'agit d'une intention criminelle préméditée : celle de tuer des hommes, des femmes, des vieillards et des enfants.

44. Si, hier, le Portugal a pu, avec des moyens puissants, envahir la Guinée, il pourra facilement poser des mines meurtrières dans le territoire sénégalais. "Qui peut le plus, peut le moins", dit-on. Alors, la plainte du Gouvernement sénégalais et les preuves irréfutables présentées par son ministre des affaires étrangères, M. Karim Gaye, ne prêtent, de l'avis de ma délégation, à aucune suspicion.

45. Le groupe africain demande au Conseil de sécurité de condamner sévèrement, une fois de plus, le Portugal pour ses actes d'agression commis contre le peuple de la République du Sénégal.

46. Le PRESIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la Zambie. J'invite le représentant de la Zambie à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

47. M. NYIRENDA (Zambie) [interprétation de l'anglais] : Je tiens tout d'abord, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, à remercier très sincèrement tous les

membres du Conseil de sécurité, qui ont bien voulu permettre à la délégation de la République de Zambie de participer, sans droit de vote, à l'examen très important d'une grave situation.

48. Une fois de plus, en quelque huit mois, le Conseil est saisi d'une plainte grave — contenue dans le document S/10251 du 6 juillet 1971 — présentée par un Etat pacifique, Membre de l'Organisation des Nations Unies — cette fois-ci la République soeur du Sénégal — contre un autre Etat Membre : toujours ce même Portugal fasciste et impénitent. Aujourd'hui, comme en nombre d'autres occasions, le Portugal se voit condamné pour ses odieux et multiples meurtres et enlèvements de personnes innocentes, ses attaques armées traîtresses et la violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République du Sénégal. Comme on le sait, ces actes sont contraires aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale], dont le Portugal est signataire.

49. Il va sans dire que la liste des actes d'agression criminels commis par le Portugal contre la République du Sénégal, présentée avec tant d'éloquence devant ce conseil, lundi, par le Ministre des affaires étrangères du Sénégal [1569ème séance], était de nature à ébranler quiconque et devrait être une incitation à un nouvel examen de conscience pour les tristes alliés du Portugal obscurantiste.

50. Il est troublant de voir que des pays voisins indépendants tels que la République de Guinée, la République démocratique du Congo, la République populaire du Congo, la République-Unie de Tanzanie et mon propre pays, la Zambie — pour n'en citer que quelques-uns — ont tous été les objectifs fréquents d'actes iniques d'agression du Portugal fasciste, qui se livre aussi au chantage. Il est bien évident que si chacun de ces Etats, y compris la République du Sénégal elle-même, avait présenté une plainte au Conseil de sécurité pour chacun des actes d'agression, ce conseil aurait siégé presque sans discontinuer depuis quelques années pour étudier les plaintes très réelles portées toujours contre le même Etat, le Portugal.

51. N'est-il pas singulier que, huit mois après avoir étudié l'opération traîtreusement montée par le Portugal contre la pacifique République soeur de Guinée, en novembre et décembre derniers, le Conseil se réunisse à nouveau pour examiner une série d'actes inadmissibles de ce même Etat ? On peut même se demander si le Portugal et ceux qui l'appuient ont un rudiment de conscience et de moralité internationale !

52. Les populations de la Zambie et de toute l'Afrique partagent avec les innocents habitants du Sénégal leur angoisse, leur douleur et leurs deuils. Le grand peuple sénégalais a exprimé le ferme désir et la résolution de demeurer libre et indépendant, tout en souhaitant que les frères et soeurs opprimés de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) soient eux aussi libres et indépendants. Comme les habitants du Sénégal, ceux de la Zambie ont à coeur ces aspirations et ces principes, sur lesquels il n'est

point de compromission possible. En tant que fidèle Membre des Nations Unies, la République du Sénégal, conformément aux règles admises du droit international, observe scrupuleusement et respecte les idéaux et les principes que proclament la Charte des Nations Unies et les nombreuses décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité alors que, par contraste, le Portugal impérialiste n'en fait rien.

53. Ainsi, la Zambie, objectif elle aussi d'interminables actes criminels de brigandage et d'agression du Portugal, ne saurait demeurer silencieuse tandis qu'un Etat frère pacifique comme la République du Sénégal se trouve menacé.

54. Ma délégation a bien souvent affirmé en ce conseil et ailleurs qu'au coeur de toute cette série d'événements inquiétants et criminels se trouve la question du colonialisme portugais, ce colonialisme désuet, contraire à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à d'autres décisions pertinentes des Nations Unies. A ce jour, le Portugal n'a pas reconnu cette importante déclaration sur le droit inaliénable de tous les peuples et pays coloniaux à l'autodétermination et à l'indépendance. Les habitants de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) continuent de languir sous le joug implacable de la domination et de l'oppression coloniales portugaises. Les Etats indépendants d'Afrique voisins de ces territoires sont de ce seul fait devenus victimes eux aussi d'un complexe impérialiste composé du Portugal et de ses alliés.

55. C'est ainsi qu'une situation d'instabilité intégrale, constituant une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, règne sur tout le continent africain. A moins que le colonialisme ne soit écarté de l'Afrique, cette situation intenable continuera d'exister.

56. Nous avons dit à maintes reprises — et nous le disons à nouveau aujourd'hui très fermement — que les nombreux et infâmes actes d'agression massive du Portugal contre l'Afrique indépendante et la guerre inique menée en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau) n'auraient pu continuer n'eût été l'appui ferme et constant des pays alliés de l'OTAN. C'est pour cette raison fondamentale que, sans réserve, nous avons, en son temps, condamné le choix de Lisbonne comme lieu de rencontre des ministres du Conseil de l'OTAN, car nous y voyions une nouvelle manifestation d'appui et l'octroi d'un certificat de respectabilité des puissances de l'OTAN au colonialisme portugais et à son exploitation de l'Afrique.

57. Malgré des protestations à l'échelle mondiale, les pays de l'OTAN se sont réunis à Lisbonne en juin dernier. Il est donc important de noter que les actes d'agression du Portugal contre la République du Sénégal se sont récemment intensifiés, après cette réunion ministérielle. Monsieur le Président, je vous laisse le soin de procéder à vos propres interprétations et de tirer vos conclusions. Mon propre président, M. Kaunda, alors président de l'Organisation de l'unité africaine, déclarait, quelques jours avant cette réunion de l'OTAN :

“C'est toutefois avec un profond sentiment de désenchantement et de consternation que nous avons appris

que, contrairement à nos espoirs et à nos espérances, les pays de l'OTAN ont décidé d'avoir une réunion des ministres de la défense et des affaires étrangères dans la capitale fasciste du Portugal. Par cette action choquante, les pays membres de l'OTAN ont ouvertement donné une manière de certificat de respectabilité au Portugal et l'ont encouragé à poursuivre son occupation coloniale et son exploitation de populations africaines qui n'ont rien à se reprocher.

“Au nom des dirigeants et des peuples appartenant à l'Organisation de l'unité africaine et au nom des Etats non alignés, nous invitons une fois de plus, avant qu'il ne soit trop tard, les gouvernements des Etats membres de l'OTAN qui ont approuvé avec enthousiasme le Manifeste de Lusaka de 1969 à faire tout leur possible pour exercer une pression sur le Portugal, seul membre de l'OTAN qui ait rejeté avec arrogance cette offre légitime de l'Afrique de mettre fin de manière pacifique et noble aux oppressions et aux crimes du colonialisme en Afrique. Ne pas agir ainsi prouverait clairement que le Portugal voyait juste lorsque ses représentants se vantaient avec arrogance que, quoi qu'il arrive, le Portugal pouvait compter sur ses alliés de l'OTAN dont le seul souci était de donner un coup de chapeau en passant aux nobles idéaux et aux objectifs élevés contenus dans le Manifeste de Lusaka, document salué universellement comme contribution réelle et positive à la paix et à la sécurité internationales.”

58. Il semble à ma délégation que les options qui s'offrent au Conseil sont parfaitement claires. Il s'agit tout d'abord de savoir s'il convient de permettre au Portugal de poursuivre ses actes criminels ou s'il y a lieu de décider une fois pour toutes de punir sévèrement cet Etat récalcitrant. En second lieu, et plus importante encore, est la question de savoir si, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il y a lieu de prendre des mesures propres à mettre fin une fois pour toutes au colonialisme et à l'oppression en Afrique, ou si l'on entend se borner à continuer de n'accorder qu'un simple examen aux situations très graves qui en sont le résultat.

59. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Avant d'aborder le sujet qui nous occupe, je voudrais, Monsieur le Président, vous présenter les félicitations les plus cordiales de ma délégation à l'occasion de la Fête nationale française. Trop de liens historiques de toute nature, culturels, économiques, politiques, existent entre nos deux pays; trop d'épreuves communes ont été subies par nos deux peuples au cours de l'histoire, et, dans l'actualité, trop d'entreprises communes nous lient pour que je puisse passer sous silence cet événement que le peuple français célèbre aujourd'hui dans l'allégresse, dans la paix et dans la prospérité.

60. Une fois de plus, le Conseil de sécurité est saisi d'une plainte du Sénégal contre le Portugal. Nous avons écouté avec un intérêt particulièrement attentif l'exposé clair et mesuré que le Ministre des affaires étrangères du Sénégal a développé avant-hier [*ibid.*] au sujet des nombreux incidents, trop souvent meurtriers, qui se sont succédé principalement dans la région de Casamance, le long de la frontière avec la Guinée (Bissau). Nous avons été choqués d'apprendre que ces derniers jours encore, alors que la

mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies avait déjà signalé par lettre adressée au Président du Conseil au mois de juin [S/10227] une liste d'événements graves survenus dans le courant du mois dernier, de nouvelles familles ont été endeuillées et des propriétés ont été détruites ou endommagées. Nous saisissons cette occasion pour renouveler à M. Karim Gaye les sentiments de sympathie du Gouvernement et du peuple belges à l'égard du Sénégal, pays profondément pacifique et courageux, aux traditions humanistes élevées.

61. Avant-hier encore, nous avons tous été les témoins de la générosité de coeur et de la clairvoyance d'esprit de ses dirigeants. Les propositions concrètes et réalistes formulées par l'éminent homme d'Etat qu'est le président Senghor et rappelées par le Ministre des affaires étrangères pourraient favoriser un règlement négocié des différents problèmes qui se posent.

62. Les représailles, les actes de violence ou de répression dont ont à souffrir les populations civiles innocentes sont toujours regrettables.

63. La position de mon gouvernement à l'égard du problème de la décolonisation des peuples et des territoires sous administration étrangère est bien connue des membres du Conseil. La Belgique a voté pour les résolutions de l'Assemblée générale qui proclamaient le droit à l'indépendance des populations encore colonisées.

64. L'expérience que plusieurs membres du Conseil ont acquise au cours de cette dernière décade prouve qu'il est possible de développer des liens privilégiés d'amitié en se fondant sur le respect strict et mutuel de la souveraineté réciproque. Dès lors, nous espérons que se développera un dialogue qui permettra de trouver par la négociation une solution aux problèmes qui se posent. Nous pensons que c'est la voie à suivre, car le recours à la violence n'a jamais permis d'atteindre un règlement définitif des différends.

65. M. SAVAGE (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Conformément à la pratique qui s'est établie de plus en plus au Conseil, je m'abstiendrai, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations de ma délégation au moment où vous assumez les fonctions si importantes de président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. De même, je m'abstiendrai de féliciter votre prédécesseur, l'ambassadeur Liu.

66. Ma délégation partage les sentiments de sympathie que vous avez exprimés à propos de la récente indisposition de notre secrétaire général. Nous espérons qu'il est maintenant en bonne santé et que son rétablissement lui permettra de poursuivre sa dure tâche.

67. C'est avec la plus profonde préoccupation que ma délégation a appris que le Portugal continue à se livrer à des actes d'agression armée contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République du Sénégal, en dépit des résolutions 178 (1963), 204 (1965) et 273 (1969) du Conseil de sécurité, qui le condamnaient fermement et lui enjoignaient de cesser immédiatement ses attaques contre le Sénégal.

68. Le Conseil, dans sa haute sagesse, a condamné les actes d'agression délibérés et prémédités commis contre le Sénégal. Il a dénoncé la politique et les pratiques colonialistes du Portugal. Il a averti le Portugal que s'il ne changeait pas de méthodes, il subirait les conséquences de ses actes. Mais tous ces avertissements, semble-t-il, n'ont guère produit de résultats. Le Portugal continue toujours à exercer son emprise sur ses territoires situés sur le continent africain à l'encontre de la volonté des populations autochtones et en dépit de nombreuses résolutions de l'ONU. Il continue également à violer la souveraineté d'Etats africains. De ce fait, nous nous trouvons devant le cas d'un Etat Membre qui défie impunément la volonté de la communauté internationale, alors que l'Organisation se montre impuissante à amener cet Etat à récipiscence.

69. M. Karim Gaye, ministre des affaires étrangères du Sénégal, a fourni au Conseil une liste impressionnante d'atrocités commises par les autorités portugaises contre son pays. Il a confirmé les faits cités par le représentant du Sénégal dans les documents S/10227, du 16 juin, et S/10251, du 6 juillet. Cette liste est, en vérité, très longue, et plus nous l'examinons, plus odieux et plus révoltants apparaissent les actes qui y sont mentionnés. Ai-je besoin de rappeler le bombardement des villages et des communautés civiles ? Ai-je besoin de souligner les bombardements aveugles et le fait que tant de biens — des maisons, des véhicules, du bétail, des réserves de grain — ont été réduits en cendres au cours des six derniers mois ? Peut-on vraiment verser une compensation adéquate pour les vies précieuses qui ont été perdues ? Ce sont là des questions sur lesquelles cet auguste conseil doit se pencher avec grande attention.

70. Le Portugal n'est pas un pays africain et il est impossible d'imaginer qu'il pourrait devenir jamais partie de l'Afrique. C'est une puissance coloniale d'Europe occidentale, située dans la péninsule ibérique, qui a choisi de s'en tenir sans faiblir à des concepts désuets d'impérialisme et de colonialisme au lieu de tenir compte des forces de libération qui ont maintenant déferlé sur le monde. Le Portugal peut-il conserver ses territoires sur ce continent malgré les changements dans la moralité internationale qui sont déjà intervenus et qui interviendront encore ? Il y a eu une époque où le colonialisme aurait pu être un phénomène louable. Il y a eu une époque où le colonisateur pouvait se considérer comme un croisé, tenant la Bible d'une main et le fusil de l'autre, apportant la culture et la civilisation occidentales aux régions ignorées de la Terre. Heureusement, cette époque appartient maintenant au passé et ces vues sont complètement périmées. Contrairement à d'autres puissances coloniales qui ont compris les choses et qui, parfois, ont changé de cap devant le vent du changement qui soufflait en tempête, le Portugal n'a pas encore jugé bon d'agir de la sorte. Au contraire, il continue à renforcer sa mainmise sur ses territoires africains et essaie de la consolider en formant une alliance raciste avec l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud. Par cette alliance, ces trois pays ont isolé la partie australe de l'Afrique pour y perpétuer le colonialisme. Le Portugal, qui domine l'Angola et le Mozambique et qui coopère avec l'Afrique du Sud, a largement contribué à empêcher l'application des sanctions à la Rhodésie du Sud, ce qui a porté atteinte à l'autorité du Conseil. L'objectif de cette alliance est essentiellement d'empêcher des peuples opprimés d'Afrique de se libérer et

de poursuivre contre ce continent une politique et une activité impérialistes qui, si elles se poursuivaient sans obstacle, le placeraient virtuellement sous un statut colonial perpétuel.

71. La République du Sénégal n'est pas en guerre avec le Portugal; elle ne l'a jamais été. Elle a le droit de vivre en sécurité à l'intérieur de ses frontières reconnues. L'intrusion des forces portugaises afin de poser des mines sur le territoire sénégalais, de bombarder sa population civile, de surprendre et d'enlever des ressortissants sénégalais, de semer la mort et la dévastation, laisse l'impression très nette que le Portugal poursuit délibérément cette politique de destruction et d'attaques brutales. Or cette politique, comme nul ne l'ignore, est totalement inadmissible en droit international et doit par conséquent être énergiquement dénoncée.

72. Les autorités portugaises peuvent trouver satisfaction dans ces actes criminels, dans ces assassinats de civils innocents et dans ces destructions de leurs foyers et de leurs biens, dans ces souffrances infligées à leurs familles; mais ces agissements violent les droits fondamentaux de l'homme que l'ONU défend énergiquement, et nous sommes indignés de voir ces crimes dans la seconde moitié du XXème siècle.

73. Un pays qui, comme le Sénégal, observe la paix et la justice n'a d'autre recours que de s'adresser au Conseil lorsqu'il se trouve en présence de situations de cette nature. Le Sénégal n'a certes pas mérité cette attitude hostile. Sous la direction de son grand président, Léopold Senghor, philosophe et homme d'Etat, il a démontré qu'il veut vivre en paix avec ses voisins, quelle que soit son aversion pour certains aspects de leur politique. A cette fin, il a proposé en 1969 un plan de paix pour la Guinée (Bissau). Le prestige du Sénégal, prestige dû au respect qu'ont pour lui les autres pays, ne saurait être mis en question. Ces attaques perfides doivent au contraire provoquer la sympathie de la communauté internationale et l'amener à une action concertée, car elles sont et restent inadmissibles.

74. D'autre part, le Portugal impose son régime haïssable à des populations qui ne veulent pas s'identifier à lui. La brave population de la Guinée (Bissau), qui mène contre les oppresseurs portugais une guerre de partisans, a reconquis une part importante de la terre que Dieu lui avait donnée. Elle ne sera pas satisfaite tant qu'elle n'aura pas repoussé dans l'Atlantique les occupants colonialistes; et lorsque cela arrivera, le Portugal ne devra blâmer que lui-même, pour son obstination et son refus de voir et d'apprécier les signes du temps. Le Portugal a toujours refusé d'observer les dispositions de la Charte qui établissent la responsabilité des puissances administrant des territoires non autonomes et qui prescrivent aux puissances administrantes de mettre les populations de ces territoires en état d'accéder à l'indépendance. Nous savons tous que la Guinée (Bissau), comme l'Angola et le Mozambique sont des territoires non autonomes au sens du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies.

75. Ma délégation pense elle aussi que les puissances de l'OTAN soutiennent la politique coloniale du Portugal, tant matériellement que moralement. Des armes, sans doute fournies en vue de la défense de l'Europe continuent à être

employées contre des Africains sans défense. Le soutien que le Portugal reçoit de ses alliés occidentaux renforce sa confiance en lui-même et le pousse à poursuivre ses actes d'agression contre les nations pacifiques limitrophes de ses possessions d'outre-mer. Malgré la campagne entreprise au printemps dernier pour changer le lieu de réunion de l'OTAN, les alliés du Portugal, indifférents aux intérêts non européens, ont tenu leur conférence à Lisbonne. Il n'est guère étonnant qu'après une telle assurance de coopération de la part de ses amis, le Portugal montre son mépris de l'opinion publique mondiale éclairée en lançant attaques sur attaques contre la République du Sénégal. Ces attaques survenant après celles de l'année dernière, lorsqu'une invasion massive mais avortée avait été engagée contre la République de Guinée, montrent que le Portugal fait fi de la communauté internationale. Cela ne peut continuer. Le Conseil a à sa disposition les moyens nécessaires, sans s'écarter de la Charte, pour mettre fin, une fois pour toutes, à ces agissements. Ce faisant, il s'acquitterait de sa tâche la plus importante, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

76. Le Sénégal, comme tous les autres membres de l'Organisation de l'unité africaine, a une obligation morale à l'égard des mouvements de libération en Afrique. Ces combattants de la liberté, dans la juste lutte qu'ils mènent contre les occupants de leurs territoires, méritent toute l'assistance qu'on peut leur donner. Graduellement, le monde commence à comprendre ce point de vue et nous espérons le jour où notre organisation fournira une aide sans condition à ces combattants. Il est donc à noter que l'intensification récente des actes d'agression portugais a suivi l'adoption par l'Organisation de l'unité africaine d'une résolution tendant à augmenter l'aide aux mouvements africains de libération.

77. Nous n'avons absolument aucune raison de mettre en doute la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Sénégal. Tant lui-même que le gouvernement qu'il représente ont fait preuve de la plus grande modération ici, devant le Conseil, aussi bien que dans leur manière de faire face à la question en général. Ils nous ont fourni de nombreux détails sur les atrocités commises par les autorités portugaises en Guinée (Bissau) envers des ressortissants sénégalais. Le Conseil doit établir un exemple: il doit décourager une fois pour toutes ces agissements d'une nation récalcitrante qui harcèle un Etat africain frère et pacifique. Le Portugal a montré son mépris pour l'organisation mondiale lorsqu'il a bombardé la Casamance alors que les membres du groupe spécial d'experts envoyés par les Nations Unies effectuaient une vérification sur place. On peut à ce propos se référer au chapitre V de leur rapport dans le document E/CN.4/1050 et Corr.1, du 2 février 1971. Avons-nous besoin d'une meilleure preuve de l'hostilité portugaise? Ma délégation et mon gouvernement ne le pensent pas. Toutefois, pour satisfaire ceux qui pourraient avoir encore des doutes, ma délégation demande instamment qu'une mission spéciale du Conseil soit envoyée sur place afin de vérifier les informations reçues.

78. Le PRESIDENT: Avant de lever la séance, je voudrais, en tant que représentant de la FRANCE, remercier tous ceux qui, en public ou en privé, ont bien voulu nous témoigner leur amitié à l'occasion du 14 juillet. Ils ont jugé que la

réunion d'une séance du Conseil de sécurité était une manière un peu originale, pour son président, de célébrer sa fête nationale; mais, après tout, ce jour est celui de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. C'est la réalisation de cet idéal que nous souhaitons à tous les peuples du monde

et, en particulier, à l'Afrique. Il y a certainement encore un long chemin à parcourir à cet égard et peut-être, hélas ! beaucoup de séances du Conseil de sécurité à tenir.

La séance est levée à 11 h 30.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах по всем районам мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
